

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 25 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 du mois d'août 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 19 août 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Raphael BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Laura LAVILANIE
Jean-Pierre BUERBA procuration à Stéphane AUZERAL
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael BENOIT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **16 juillet 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **16 juillet 2025** est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE CLOTURE AU PRE COMMUN – DEVIS

(90-2025)

Monsieur le deuxième adjoint expose au conseil municipal la nécessité de refaire la clôture au Pré Commun (au-dessus de l'agence des routes) totalement défectueuse. En effet, celle-ci ne permet plus d'assurer la sécurité et la protection du site.

Pour ce faire, l'entreprise ATTM propose de refaire la totalité de la clôture en panneaux rigides afin que ce soit plus solide et durable pour un montant de 10 348,60€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise ATTM pour réaliser les travaux de remplacement de la clôture en panneaux rigides pour le montant de 10 348,60€ HT,
- Autorise Mr le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.